



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MAIRIE DE
LA VALETTE-DU-VAR

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020 -
11H-
-Salle CHARLES COUROS-
DESIGNATION DES SUPPLEANTS AUX
DELEGUES DE DROIT POUR LES ELECTIONS
SENATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2020

EFFECTIF DU CONSEIL MUNICIPAL : 35

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 35

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS OU REPRESENTES : 35

NOMBRE DE SUPPLEANTS A ELIRE : 9

L'AN DEUX MILLE VINGT, LE DIX JUILLET, A 11 H, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA VALETTE DU VAR S'EST REUNI SALLE CHARLES COUROS, SOUS LA PRESIDENCE DE:

Monsieur Thierry ALBERTINI, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Roland TMIM, Sylvie LAPORTE, Bernard ROUX, Claude ARNAUD-GALLI, Yves JOLY, Hélène HERMARY, Stéphane CHAMP, Carmen SEMENOU, Jean-Marc LUCIANI, Anne ADAOUST - Adjoints -

Henri-Jean ANTOINE, Marie AUBERTIN, Luc BAGNOL, Aline BERTRAND, Virginie BRISSY, Patrick CHATRIEUX, Solange CHIECCHIO, Nicolas EUDELIN, Michel FAURÉ, Florence HARANG-DUVIGNEAU, Laurence HOLLIGER, Danielle JAINES, Olivier LUTERSZTEJN, Richard MOSKOVOSKY, Roselyne MOULARD, Michel REYNAUD, Alexandre RISACHER, Ludovic TASSAN, Séverine VALVERDE - Conseillers Municipaux.

AVAIENT DONNE PROCURATION (CF. à l'article L 289 du Code Electoral) :

André CHIDIAC	A/	Roland TMIM
Christelle GARCIA	A/	Nicolas EUDELIN
Guillaume ROBAA	A/	Jean-Marc LUCIANI
Chantal RUIDAVETS	A/	Henri-Jean ANTOINE
Marie SCHAEFFER	A/	Yves JOLY

--oo00oo--

En préambule, Monsieur le Maire fait part de la démission de Mme Rose THIBAUT, Conseiller Municipal représentant la liste « CONCORDE VALETTOISE », à compter du 07 juillet 2020 et également du refus de M. Savinien CORDIER, d'intégrer le Conseil Municipal, suite à la démission de MME Rose THIBAUT, en date du 07 juillet 2020. De ce fait, M. le Maire indique que le candidat immédiatement placé après Monsieur Savinien CORDIER sur la liste « CONCORDE VALETTOISE » est Mme Marie AUBERTIN.

En conséquence, Monsieur le Maire annonce l'installation en qualité de Conseiller Municipal, représentant la liste « CONCORDE VALETTOISE » de Mme Marie AUBERTIN, et indique qu'un nouveau tableau du Conseil Municipal a été adressé à M. LE PREFET du VAR, en date du 07 JUILLET 2020.

Mme Marie AUBERTIN prend la parole et se présente aux Conseillers Municipaux. Elle précise qu'elle est Valettoise depuis cinq ans et commerçante sur la commune. Sans appartenance politique, elle a rejoint la CONCORDE VALETTOISE, et l'équipe d'Aline Bertrand pour le sérieux du projet municipal et l'envie de garder au centre de ses préoccupations l'intérêt des Valettoises et des Valettois. Elle souligne que ce sera la mission de son mandat.

Monsieur le Maire la remercie et rappelle que c'est la mission de tout conseiller municipal d'avoir à cœur, l'intérêt des Valettoises et des Valettois.

Monsieur le Maire rappelle l'objet de cette séance en précisant qu'il s'agit d'un conseil municipal sans débat à bulletins secrets.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal et annonce les procurations ci-dessus énoncées.

Conformément à l'article L. 287 du Code Electoral : M. le Maire, en sa qualité de Conseiller Départemental donne le nom de son remplaçant : Monsieur Julien ARGENTO. Mme Aline BERTRAND, en sa qualité de Conseiller Régional donne le nom de son remplaçant : Monsieur Norbert SANCHEZ.

Monsieur le Maire, président du bureau électoral, constitue le bureau électoral conformément aux dispositions de l'article R. 133 du CODE ELECTORAL : *(Les deux membres présents les plus âgés et les deux membres présents les plus jeunes du conseil municipal forment le bureau électoral. La présidence appartient au maire et, à défaut du maire, aux adjoints et aux conseillers dans l'ordre du tableau).*

-Mme Solange CHIECCHIO - M. Jean-Marc LUCIANI
-M. Alexandre RISACHER - Mme Aline BERTRAND.

Le CONSEIL a ELU pour SECRETAIRE : M. Luc BAGNOL

ELECTION DES SUPPLEANTS

Le Président a ensuite invité le CONSEIL à procéder, sans débat, au SCRUTIN SECRET, suivant le système de la REPRESENTATION PROPORTIONNELLE avec application de la règle de la plus forte moyenne, à l'ELECTION de 9 DELEGUES SUPPLEANTS.

Le Président constate le dépôt de trois listes et annonce la composition de chaque liste :

- ✓ LISTE : « Ensemble, La Valette I » : 9 candidats : M. Pascal BOURREE, Mme Adeline PIAZZA, M. Louis REYNIER, Mme Marie-Jeanne PUJOL, M. Jacques SEMENOU, Mme Carine DESCOURS, M. Christophe RUIDAVETS, Mme Monika GONTARD, M. Jean-Marie FERRERO.
- ✓ LISTE : « La Valette en action I » : 3 candidats : M. Lucien LESUR, Mme Delphine BOCQUET, M. Marc DUPUY.
- ✓ LISTE : « Concorde Valettoise » : 1 candidat : M. Olivier VERDET.

Chaque CONSEILLER MUNICIPAL, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son BULLETIN DE VOTE. Les Conseillers Municipaux ayant reçu procuration des absents ont procédé de même.

Le scrutin a été clos à 11h17 et il a été immédiatement procédé au DEPOUILLEMENT du VOTE.

Il a donné LES RESULTATS ci-après :

NOMBRE DE BULLETINS TROUVES DANS L'URNE	36
---	----

Suite à une erreur matérielle relative au nombre de bulletins trouvés dans l'urne (36), chiffre qui ne correspond pas au nombre de votants (35 présents ou représentés), Monsieur le Maire décide de procéder à nouveau au vote et rappelle aux Conseillers Municipaux d'être vigilants lorsqu'ils votent.

Chaque CONSEILLER MUNICIPAL, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne son BULLETIN DE VOTE. Les Conseillers Municipaux ayant reçu procuration des absents ont procédé de même.

Le scrutin a été clos à 11h25 et il a été immédiatement procédé au DEPOUILLEMENT du VOTE.

Il a donné LES RESULTATS ci-après :

NOMBRE DE BULLETINS TROUVES DANS L'URNE	35
A DEDUIRE : BULLETINS BLANCS et NULS	0
RESTE, POUR LE NOMBRE DES SUFFRAGES EXPRIMES	35

PROCLAMATION DES RESULTATS DU SCRUTIN

TITRE DE LA LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENU PAR CHAQUE LISTE
LISTE : « Ensemble, la Valette ! »	29
LISTE : « La Valette en action ! »	3
LISTE : « Concorde Valettoise »	3
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMES...	35

I/ DETERMINATION DU QUOTIENT ELECTORAL

Le nombre total des SUFFRAGES EXPRIMES a été divisé par le nombre de SUPPLEANTS à élire. Le quotient obtenu est ressorti à : 3,88.

II/ ATTRIBUTION DES SIEGES A CHAQUE LISTE

ATTRIBUTION DES SIEGES A CHAQUE LISTE :

A/ Au quotient

Le bureau divise successivement le nombre des suffrages de chaque liste par le quotient électoral des suppléants.

Soit pour la liste « Ensemble, la Valette ! » : $29 : 3,88 = 7,47$	soit 7 mandats
Soit pour la liste « La Valette en action ! » : $3 : 3,88 = 0,77$	soit 0 mandat
Soit pour la liste « Concorde Valettoise » : $3 : 3,88 = 0,77$	soit 0 mandat

Le Bureau a ensuite constaté que deux mandats de suppléants n'ont pas été répartis. Il est donc procédé à un deuxième calcul, à la plus forte moyenne pour l'attribution du 8^{ème} mandat :

B/ A la plus forte moyenne :

Liste : « Ensemble, la Valette ! » : $29 : (7+1) = 3.62$

Liste : « La Valette en action ! » : $3 : (0+1) = 3$

Liste : « Concorde Valettoise » : $3 : (0+1) = 3$

Le 8^{ème} mandat est attribué à la liste « Ensemble, la Valette ! ».

Il est donc procédé à un troisième calcul, à la plus forte moyenne pour l'attribution du 9^{ème} mandat :

C/ A la plus forte moyenne :

Liste : « Ensemble, la Valette ! » : $29 : (8+1) = 3.22$

Liste : « La Valette en action ! » : $3 : (0+1) = 3$

Liste : « Concorde Valettoise » : $3 : (0+1) = 3$

Le 9^{ème} mandat est attribué à la liste « Ensemble, la Valette ! ».

c) RECAPITULATIF :

ONT OBTENU AU TOTAL :

LISTE : « Ensemble, la Valette ! » : 9 mandats de suppléant

LISTE : « La Valette en action ! » : 0 mandat de suppléant.

LISTE : « Concorde Valettoise » : 0 mandat de suppléant.

ONT ETE PROCLAMES SUPPLEANTS :

ORDRE	NOM/ PRENOM	LISTE	PRESENT OU ABSENT	ACCEPTE Ou REFUSE
1	BOURREE Pascal	« Ensemble, la Valette ! »	Absent	
2	PIAZZA Adeline	« Ensemble, la Valette ! »	Absent	
3	REYNIER Louis	« Ensemble, la Valette ! »	Absent	
4	PUJOL Marie-Jeanne	« Ensemble, la Valette ! »	Présente	Accepte
5	SEMENOU Jacques	« Ensemble, la Valette ! »	Présent	Accepte
6	DESCOURS Carine	« Ensemble, la Valette ! »	Absent	
7	RUIDAVETS Christophe	« Ensemble, la Valette ! »	Absent	
8	GONTARD Monika	« Ensemble, la Valette ! »	Présent	Accepte
9	FERRERO Jean-Marie	« Ensemble, la Valette ! »	Présent	Accepte

Monsieur le Maire demande aux suppléants présents dans la salle, s'ils sont d'accord pour accepter cette suppléance et précise toutefois, que tous les suppléants faisant partie de cette liste, ont donné leur accord préalable, pour accepter la suppléance.

Déclaration du choix de la liste des suppléants pour les Délégués de DROIT (35)	
Nom - Prénom	Liste choisie pour la désignation de son suppléant en cas d'empêchement
TAMM Roland	Ensemble, La Valette !
LAPORTE Sylvie	Ensemble, La Valette !
ROUX Bernard	Ensemble, La Valette !
ARNAUD-GALLI Claude	Ensemble, La Valette !
JOLY Yves	Ensemble, La Valette !
HERMARY Hélène	Ensemble, La Valette !
CHAMP Stéphane	Ensemble, La Valette !
SEMENOU Carmen	Ensemble, La Valette !
LUCIANI Jean-Marc	Ensemble, La Valette !
ADAoust Anne	Ensemble, La Valette !
ANTOINE Henri-Jean	Ensemble, La Valette !
MOULARD Roselyne	Ensemble, La Valette !
CHIDIAC André	Ensemble, La Valette !
CHIECCHIO Solange	Ensemble, La Valette !
RISACHER Alexandre	Ensemble, La Valette !
HOLLIGER Laurence	Ensemble, La Valette !
BAGNOL Luc	Ensemble, La Valette !
BRISSY Virginie	Ensemble, La Valette !
CHATRIEUX Patrick	Ensemble, La Valette !
FAURÉ Michel	Ensemble, La Valette !
HARANG-DUVIGNEAU Florence	Ensemble, La Valette !
JAINES Danielle	Ensemble, La Valette !
MOSKOVOSKY Richard	Ensemble, La Valette !
ROBAA Guillaume	Ensemble, La Valette !
RUIDAVETS Chantal	Ensemble, La Valette !
SCHAEFFER Marie	Ensemble, La Valette !
TASSAN Ludovic	Ensemble, La Valette !
VALVERDE Séverine	Ensemble, La Valette !
ARGENTO Julien (remplaçant de M. Thierry ALBERTINI, Conseiller Départemental)	Ensemble, La Valette !
LUTERSZTEJN Olivier	Aucun suppléant élu et refus d'être suppléé par un suppléant de la liste « Ensemble, la Valette ! »
GARCIA Christelle	Aucun suppléant élu et refus d'être suppléé par un suppléant de la liste « Ensemble, la Valette ! »
EUDELIN Nicolas	Aucun suppléant élu et refus d'être suppléé par un suppléant de la liste « Ensemble, la Valette ! »
REYNAUD Michel	Aucun suppléant élu et refus d'être suppléé par un suppléant de la liste « Ensemble, la Valette ! »
AUBERTIN Marie	Aucun suppléant élu et refus d'être suppléé par un suppléant de la liste « Ensemble, la Valette ! »
SANCHEZ Norbert (remplaçant de Mme Aline BERTRAND, Conseiller Régional)	Aucun suppléant élu et refus d'être suppléé par un suppléant de la liste « Ensemble, la Valette ! »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'une observation sera mentionnée au Procès-Verbal précisant, que suite à une erreur matérielle relative au nombre de bulletins trouvés dans l'urne (36), ce chiffre ne correspond pas au nombre de votants (35 présents ou représentés) et qu'il a été décidé de procéder à nouveau au vote.

LA SEANCE a été levée à 11H35.



Le Maire,

Thierry ALBERTINI.